

Piratage de Yahoo : après la stupeur, le procès

Après la confirmation du piratage des comptes **Yahoo**, la Toile a été secouée par un séisme de grande envergure. Voir à ce propos nos précédents articles « [Yahoo avoue le piratage de 500 millions de comptes](#) » et « [Piratage de Yahoo : les experts en sécurité s'interrogent](#) ».

Une secousse qui pourrait fort se transformer en Armageddon pour la firme américaine, qui – rappelons-le – tente d'être rachetée par Verizon (voir « [L'activité Internet de Yahoo rachetée par Verizon pour 4,8 Mds de \\$](#) »). Une acquisition qui devrait souffrir du cataclysme touchant la société.

Procès... et ruine ?

De fait, après le choc de l'annonce vient la colère. Celle des usagers bien sûr, avec **un procès lancé auprès de la cour fédérale de San Jose**, en Californie ([source Reuters](#)). Probablement le premier d'une série, les utilisateurs de nombreux pays étant touchés par ce piratage.

Ce premier procès a été initié par **Ronald Schwartz**, résident de New York, qui poursuit la société au nom de tous les utilisateurs qui ont vu leurs données personnelles compromises. Un **recours collectif** donc, qui pourrait coûter très cher à la société, ou à son nouveau propriétaire.

Le fait même que Yahoo ait attendu deux ans pour avouer avoir été piraté relève de la négligence et devrait mettre la société dans une position très délicate dans le cadre de ce procès. Ce sont des **milliards de dollars** que pourrait perdre la firme sous la forme de dommages et intérêts et d'amendes.

À lire aussi :

[Résultats : Yahoo continue sa saignée en dépréciant Tumblr](#)

[Smart TV Samsung : commandes vocale ou écoutes vocales ?](#)

[Des millions de comptes Twitter à risque après le piratage de LinkedIn](#)

Crédit photo : © Junial Enterprises – Fotolia.com